## EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DE L'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE (C.A.M.V.S)

\_\_\_\_\_

2023.2.15.16

Le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni le JEUDI 9 MARS 2023 à 09h00 dans les locaux de la Communauté d'Agglomération, 297 rue Rousseau Vaudran - 77190 Dammarie-lès-Lys, sous la présidence de M. Louis VOGEL, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour.

## **PRESENTS**

Josée ARGENTIN, Gilles BATTAIL, Philippe CHARPENTIER, Régis DAGRON, Henri DE MEYRIGNAC, Olivier DELMER, Denis DIDIERLAURENT, Pascale GOMES, Christian HUS, Jean-Claude LECINSE, Françoise LEFEBVRE, Henri MELLIER, Michel ROBERT, Franck VERNIN, Louis VOGEL, Lionel WALKER.

Date de la convocation:

14/02/2023

ABSENTS EXCUSES REPRESENTES

Fatima ABERKANE-JOUDANI a donné pouvoir à Henri DE MEYRIGNAC, Julien AGUIN a donné pouvoir à Olivier DELMER, Noël BOURSIN a donné pouvoir à Henri MELLIER, Véronique CHAGNAT a donné pouvoir à Françoise LEFEBVRE, Serge DURAND a donné pouvoir à Franck VERNIN, Séverine FELIX-BORON a donné pouvoir à Lionel WALKER, Sylvain JONNET a donné pouvoir à Gilles BATTAIL, Pierre YVROUD a donné pouvoir à Michel ROBERT.

Date de l'affichage :

03/03/2023

**ABSENTS EXCUSES** 

Nombre de membres :

en exercice : 31 présents ou représentés : 24

Patricia CHARRETIER, Bernard DE SAINT MICHEL, Willy DELPORTE, Thierry FLESCH, Kadir MEBAREK, Thierry SEGURA, Alain TRUCHON.

\*\*\*

OBJET : ADHESION AU TITRE DE L'ANNEE 2023 DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION MELUN VAL DE SEINE A L'ADIL 77

## Le Bureau Communautaire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales;

VU les statuts en vigueur de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine (CAMVS);

VU la délibération du Conseil Communautaire n°2019.7.4.187 en date du 16 décembre 2019 définissant l'intérêt communautaire en matière d'équilibre social de l'habitat ;

**VU** les statuts de l'ADIL 77;

VU la délibération n°2020.3.4.76 du 17 juillet 2020 portant délégation d'attributions du Conseil Communautaire au Bureau Communautaire ;

**CONSIDÉRANT** que l'association ADIL77 joue un rôle important auprès de la population dans le conseil juridique gratuit sur les questions de l'habitat ;

CONSIDÉRANT les relations partenariales de longue date entre la CAMVS et l'ADIL 77;

CONSIDÉRANT l'intérêt la CAMVS d'adhérer à l'ADIL 77;

## **DÉCIDE**

**D'APPROUVER** l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Melun Val de Seine à l'association ADIL 77 au tarif de 17 336 €, au titre de l'année 2023 ;

**D'AUTORISER** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente décision, ainsi que, **DE SIGNER** tous documents afférents à cette adhésion.

Adopté à l'unanimité. Fait le jeudi 9 mars 2023 à Dammarie-Lès-Lys. Pour extrait confirme,

Accusé de réception

077-247700057-20230309-50377-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet :13/03/23

Publication ou notification: 13/03/2023

Signé par le Président, Louis VOGEL



Président de la CAMVS Maire de Melun Conseiller Régional